

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

PRESTATION DE SERVICES EN GESTION DE L'ANIMALERIE
DE LA FACULTE DE MEDECINE PARIS-SACLAY
AFFAIRE 2026-A003

UNIVERSITE PARIS-SACLAY
BATIMENT BREGUET
3 RUE JOLIOT CURIE
91190 GIF-SUR-YVETTE

Lieu de la prestation

Faculté de Médecine Paris Saclay
Bâtiment Recherche
63 Rue Gabriel Péri, 94276 Le Kremlin Bicêtre

1. Contexte

La Faculté de Médecine Paris-Saclay dispose, sur le site du Kremlin-Bicêtre, d'une animalerie dédiée à l'hébergement des rongeurs (rats et souris) utilisée par ses équipes de recherche à des fins scientifiques.

Le nombre de cages en exploitation est estimé entre **250 et 350 cages**, majoritairement dédiées à l'hébergement de souris. Ce volume est susceptible d'évoluer en cours d'exécution du marché, avec une **augmentation prévisionnelle pouvant conduire à un effectif supérieur à 400 cages au cours de l'année 2026**. La Faculté préviendra le prestataire un mois à l'avance de l'augmentation significative de l'activité nécessitant une modification du volume d'heures des prestations.

2. Nature de la prestation

La mission confiée au prestataire comprend notamment :

- La prise en charge du **change, du suivi du bien-être animal et des soins aux animaux** ;

- Les activités de **laverie** ;
- L'**entretien des locaux** ;
- La possibilité d'assistance ponctuelle aux protocoles de recherche, par exemple injections, gavage, pesées ;
- En cas d'absences du personnel facultaire (congrés, maladie,), assurer la continuité administrative, par exemple : commande de litière, nourriture, enrichissement
- La **surveillance et les soins aux animaux les week-ends et jours fériés**, en alternance avec le personnel de l'Université, selon un calendrier préalablement défini conjointement.

3. Environnement de travail

L'animalerie est installée dans le nouveau bâtiment de recherche de la Faculté de Médecine et disposera d'une capacité d'accueil maximale de :

- **7 500 souris**
- **1 500 rats**

Les animaux sont répartis dans deux zones distinctes :

Zone conventionnelle (A1)

- 5 pièces de stabulation (3 pièces souris et 2 rats)
- Cinq laboratoires dédiés à l'expérimentation, dont :
 - Un laboratoire équipé d'une **sorbonne**
 - Un laboratoire dédié aux soins des animaux, équipé d'un **appareil d'anesthésie** et d'un **microscope**
 - Un laboratoire équipé d'un **dispositif d'euthanasie au CO₂ par augmentation progressive**

Zone A2

- Deux pièces de stabulation
- Deux laboratoires dédiés à l'expérimentation

Équipements communs

- Tous les animaux sont hébergés en **portoirs ventilés** et changés **sous hottes**
- La laverie est équipée de :
 - Une cabine de **lavage**
 - Un **autoclave**
 - Un **lave-biberons**
 - Un **remplisseur de biberons**
 - Une **hotte de vidage**
- Les autres laboratoires d'expérimentation seront équipés selon les besoins des projets de recherche.

4. Activités principales

En semaine (du lundi au vendredi)

Le prestataire assurera notamment les missions suivantes :

- Entretien quotidien des animaux :
 - Change des cages
 - Alimentation et abreuvement
 - Mise en place de l'enrichissement
- Réception des nouveaux animaux :
 - Préparation et mise en place des cages
 - Identification des cages
- Activités d'élevage :
 - Mise en place des couples
 - Sevrage
 - Identification
- Réalisation de biopsies de queue ou de poinçons d'oreilles
- Identification des animaux par poinçons d'oreilles, tatouage, ou marqueurs feutres
- Entretien et nettoyage des locaux, matériels et équipements d'hébergement
- Lavage des cages et accessoires
- Stérilisation par autoclave
- Nettoyage quotidien des parties communes
- Gestion des déchets
- Gestion des cadavres
- Suivi des stocks et consommables
- Contrôle des paramètres environnementaux :
 - Air
 - Lumière
 - Température
 - Hygrométrie
 - Bruit
- Tenue des registres réglementaires de l'animalerie (logiciel **ANIBIO**)
- Réalisation des euthanasies
- Préparation et mise à disposition du matériel d'élevage et d'expérimentation
- Possibilité d'assistance ponctuelle aux protocoles de recherche par exemple injections, gavages, pesées.

5. Fréquences d'intervention

Bacs

- Nettoyage (change partiel) **au minimum tous les 15 jours**, ou plus fréquemment si nécessaire en fonction du niveau de salissure.

Cages (bac + grille + couvercles)

- Nettoyage complet **une fois tous les trois changes partiels**.

Sols

- **Laboratoires (7)** – 125,1 m² : 2 fois par semaine
- **Pièces d'hébergement (5)** – 87,7 m² : 2 fois par semaine
- **Couloir** – 41,3 m² : tous les jours
- **Laverie** – 70,4 m² : tous les jours
- **Locaux de stockage (4)** – 52,2 m² : au minimum 1 fois par semaine
- **SAS (5)** – 48,5 m² : au minimum 1 fois par semaine

6. Interventions les week-ends et jours fériés

Sur la base d'un **passage d'une heure**, le prestataire assurera :

- Le contrôle des paramètres environnementaux
- La surveillance du bien-être animal
- Si nécessaire :
 - Soins aux animaux

7. Suivi et encadrement de la prestation par la Faculté

La prestation fera l'objet d'un **suivi continu**, assuré par :

- Un **chef de projet**, cadre expert du domaine
- Un **comité de pilotage**

8. Obligations du prestataire

Le prestataire s'engage à respecter les obligations suivantes :

- Fourniture et nettoyage **hors site** des tenues vestimentaires du personnel mis à disposition
- Respect du règlement intérieur du bâtiment de la Faculté de Médecine, qui sera communiqué à la prise de fonction
- Respect strict de la **confidentialité technique et scientifique**
- Utilisation des matériels et produits mis à disposition par la Faculté de Médecine
- Mise à disposition d'un personnel disposant des **formations et habilitations requises**, notamment :
 - Expérimentation animale
 - Conduite des autoclaves
- Pour des raisons d'organisation, le prestataire s'engage à effectuer et maintenir l'agent en place
- En cas d'absence du personnel mis en place (congs, maladie...), garantie de la **continuité de service** dans l'exécution des missions confiées
- En cas de remplacement d'un agent, le prestataire s'engage à respecter la quarantaine prévue au règlement intérieur de l'animalerie de la faculté, ainsi que le niveau de formation requis.
- Suivi de la prestation par la mise en place d'un circuit de communication permettant de faciliter les échanges entre le prestataire et la Faculté, et de remonter rapidement toute situation nécessitant une action éventuelle
- Respect strict des conditions de gestion des déchets mises en place